



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cultures dérochées SIE – report de la période de présence obligatoire

Alençon, le 13 août 2020

Face à l'épisode de sécheresse, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, autorise le report de la date d'implantation des cultures dérochées valorisées comme surface d'intérêt écologique dans certains départements dont l'Orne.

Dans l'Orne la présence obligatoire des cultures dérochées SIE est fixée du **20 août au 14 octobre 2020**.

Les exploitants qui souhaitent retarder le début de cette période au **1^{er} septembre** doivent transmettre un courrier daté et signé à la Direction départementale des territoires de l'Orne (DDT – Service Économie des Territoires - Cité administrative - Place Bonet – BP 537 - 61007 ALENÇON), précisant qu'il souhaite que la période de présence obligatoire débute au 1^{er} septembre sur leur exploitation.

Dans ce cas, l'obligation de présence des cultures dérochées se terminera au **27 octobre**, ce qui permettra à ces cultures de pouvoir être comptabilisées comme surface d'intérêt écologique. Pour les agriculteurs bénéficiant du report, le versement de l'avance du paiement vert interviendra dans les jours qui suivent le 27 octobre.

Contact :

DDT – Service Économie des Territoires – Bureau économie agricole - 02 33 32 52 39 (après-midi) ou ddt-set-ea@orne.gouv.fr

